

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD
de GOLF par ÉQUIPE
« Trophée GMF »
du 12 au 14 juin 2026
à PESSAC (Gironde)

N° 0184/FCD/Activités/Sports

Affaire suivie par :

Christophe BONIN, CTSN Golf/Paragolf - ☎ : 06.72.70.53.75 - ✉ : c.bonin@lafederationdefense.fr

Catherine MACQUET, bureau activités sportives - ☎ : 01.79.86.34.88 - ✉ : c.macquet@lafederationdefense.fr

NOTE D'ORGANISATION

Référence : Règlement technique du championnat national de Golf « Trophée GMF » de la FCD diffusé sous le n° 0538/FCD/Activités/Sports du 25 septembre 2025

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue organisatrice)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSN)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières (sous la responsabilité des services de la FCD)
- Annexe 4 : Déroulement de la compétition et du séjour
- Annexe 5 : Communication et partenariat



Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

Le championnat national de Golf par équipe de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroule du vendredi 12 au dimanche 14 juin 2026 sur le golf de PESSAC (33).

L'organisation de cette manifestation est confiée à la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien de l'ASM de la BA 106 de Mérignac (108-07-A).

L'épreuve est organisée conformément au règlement technique rappelé en référence.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les compétiteurs doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2025/2026, au titre du club qu'ils représentent.

En cas de non-présentation de ce document, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement de frais de déplacement et d'inscription.

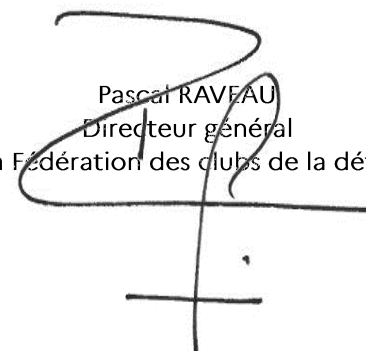
Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

La présentation de la licence de la FFGolf de l'année en cours est obligatoire.

Le certificat médical n'est plus obligatoire au niveau de la FFGolf pour les compétitions suivant la loi du 02 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.

Pascal RAVEAU
Directeur général
de la Fédération des clubs de la défense



Destinataires (via SYGEMA) :

- Président(e)s des clubs/FCD
- Présidents de ligues/FCD
- Conseillers techniques sportifs régionaux "Golf"/FCD (*sous couvert des présidents de ligue*)

Copies à (par courriel) :

- Comité directeur/FCD
- Conseiller technique sportif national "Golf"/FCD
- Responsable du club support
- Directeur technique Sport-Formation/FCD
- Bureau activités sportives/FCD
- Bureau finances/FCD
- Bureau comptabilité/FCD
- Bureau communication/FCD

ANNEXE 1
DISPOSITIONS LOGISTIQUES
 sous la responsabilité de la ligue organisatrice

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de GOLF par ÉQUIPE
 du 12 au 14 juin 2026 à Pessac (33)

1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

Ligue organisatrice	Club support
Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine Base Aérienne 204 223, rue de Bègles - CS 21152 33068 BORDEAUX Cedex ☎ : 05.57.53.64.39 ✉ : fcd.liguen@gmail.com ➤ <u>Président (par intérim) de la ligue :</u> Michel CHARETTE 📞 : 06.68.92.46.29 ✉ : m.constant64@gmail.com ➤ <u>Président de la commission sportive de la ligue :</u> Michel CHARETTE	ASM de la BA 106 - Mérignac (108-07-A) 223, rue de Bègles - CS 21152 33000 BORDEAUX ☎ : 05 33 89 82 79 ✉ : asmba106@gmail.com ➤ <u>Point contact club :</u> Serge LE BOULZEC 📞 : 06.08.12.15.01 ✉ : serge.le-boulzec@orange.fr
Conseiller technique sportif national Golf/Paragolf de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Golf de la FCD (CTSR)
Christophe BONIN 📞 : 06.72.70.53.75 ✉ : c.bonin@lafederationdefense.fr	Serge LE BOULZEC 📞 : 06.08.12.15.01 ✉ : serge.le-boulzec@orange.fr

2. DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION et DU SÉJOUR

Le programme de la compétition est détaillé en annexe 4.

Ce championnat se déroule comme suit :

- **Vendredi 12 juin 2026** : Reconnaissance sur le golf de Pessac (sous conditions particulières - Cf. annexe 2, § 4.1.)
- **Samedi 13 juin 2026** : Compétition 1^{er} tour sur le golf de Pessac
- **Dimanche 14 juin 2026** : Compétition 2^{ème} tour sur le golf de Pessac

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1. Transport

Aucun accueil en gare n'étant prévu, les participants doivent être autonomes.

Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

Le départ des compétiteurs se fait à l'issue de la cérémonie de remise des récompenses le dimanche 14 juin 2026.

3.2. Accueil

L'accueil des participants est prévu **le vendredi 12 juin 2026 de 15h00 à 18h00** au golf de Pessac - 1, rue de la Princesse - 33600 Pessac.

À cette occasion, les compétiteurs doivent obligatoirement être en possession et présenter :

- la licence FCD, saison 2025/2026 (à imprimer dans SYGELIC),
- la licence FFGolf, saison 2026,
- une pièce d'identité civile (CNI, passeport, permis de conduire).

3.3. Hébergement et alimentation

Les participants sont entièrement pris en charge à compter du dîner du vendredi 12 juin jusqu'au cocktail de remise des récompenses du dimanche 14 juin 2026.

Les clubs n'acceptant pas les propositions faites par l'organisateur ne peuvent prétendre au remboursement des frais engagés de leur propre initiative.

3.3.1. Hébergement

Les participants sont logés et **répartis par l'organisateur** à l'hôtel **Ibis Budget Mérignac Aéroport - 2, avenue Charles Lindbergh - 33700 Mérignac (100 places à 8,5 km et 13 minutes du golf).**

3.3.2. Alimentation

Les petits-déjeuners sont pris à l'hôtel.

Les déjeuners et dîners du vendredi au dimanche sont pris au golf de Pessac.

Les participants doivent **impérativement respecter leurs demandes d'hébergement et de repas faites lors de leur inscription sur SYGEMA sous peine de pénalité (cf. § 6.1).**

3.4. Tenues/Équipements

3.4.1. Lors du championnat

Pour la tenue de compétition, les concurrents se conforment au règlement de la FFGolf.

3.4.2. Lors de la remise des récompenses

Une tenue correcte est exigée.

3.5. Cérémonie de remise des récompenses

Il est rappelé que **la remise des récompenses est une cérémonie officielle et que tous les compétiteurs doivent obligatoirement y être présents.**

Toute absence non autorisée est considérée comme abandon de titre et de récompense.

ANNEXE 2
DISPOSITIONS TECHNIQUES
sous la responsabilité du conseiller technique sportif national (CTSN)

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de GOLF par ÉQUIPE
du 12 au 14 juin 2026 à Pessac (33)

4. ORGANISATION TECHNIQUE

La compétition proprement dite se déroule sur deux (2) tours de Stroke-Play.

Les équipes sont constituées de 3 joueurs.

Départs jaunes pour les hommes et rouges pour les Dames (cf. § 6.1.).

Les 5 meilleures cartes sur les deux tours sont conservées.

Une reconnaissance de parcours est prévue le vendredi 12 juin 2026, inscription à la charge des golfeurs. **Lors de l'inscription dans SYGEMA, préciser si joueur est abonné ou pas sur le golf de Pessac.**

- Vendredi 12 juin 2026 : Reconnaissance sur le golf de Pessac
 - ⇒ La réservation du créneau d'accès est à faire directement auprès du golf de Pessac au 05.57.26.03.33 ou sur l'application « NEXXCHANGE » pour les abonnés. Le green-fee est offert par la direction du golf aux compétiteurs respectant les conditions d'accueil et de réservation. Prendre ses dispositions de réservation à compter du 28 mai en précisant national FCD.
- Samedi 13 juin 2026 : 1^{er} tour de la compétition
 - ⇒ Départs par trois toutes les 10 minutes.
- Dimanche 14 juin 2026 : 2^{ème} tour de la compétition
 - ⇒ Départs par trois toutes les 10 minutes dans l'ordre inverse des résultats du 1^{er} tour.

4.1. Règlementation

Les épreuves sont organisées conformément au règlement de la FFGolf en vigueur.

4.2. Composition du jury technique

4.2.1. Comité de l'épreuve

Le comité de l'épreuve est composé :

- du président de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine ;
- du conseiller technique sportif national Golf/Paragolf de la FCD ;
- de l'arbitre fédéral du golf de Pessac.

4.2.2. Compétence des arbitres

Les arbitres officiels sont habilités par le comité à prononcer toute sanction sur le terrain. Leurs décisions sont sans appel.

4.3.3. Réunion des capitaines d'équipe

Une réunion des capitaines est planifiée le vendredi 12 juin 2026 à 18h15 au golf de Pessac - 1, rue de la Princesse - 33600 Pessac.

5. RÉCOMPENSES

Un podium Individuel Messieurs et Dames et un podium Équipe sont prévus.

Les récompenses suivantes sont attribuées :

- Médailles d'or, d'argent et de bronze avec ruban aux 3 premiers Messieurs ;
- Médailles d'or, d'argent et de bronze avec ruban aux 3 premières Dames ;
- Médailles d'or, d'argent et de bronze avec ruban à chaque joueur des 3 premières équipes ;
- Un trophée « GMF », propriété de la FCD, est remis à l'équipe vainqueur qui le conserve jusqu'au championnat suivant. Ce trophée est doublé d'une coupe qui reste définitivement acquise au club vainqueur.

ANNEXE 3
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES
sous la responsabilité des services de la FCD

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de GOLF par ÉQUIPE
du 12 au 14 juin 2026 à Pessac (33)

6. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

6.1. Engagement et droits de participation

Le nombre de participants est limité à 130 (120 compétiteurs et accompagnateurs + 10 organisateurs).

↳ Index Dames inférieur ou égal à 25,4 ⇒ repères « ROUGES »,

↳ Index Messieurs inférieur ou égal à 20,4 ⇒ repères « JAUNES ».

NOTA : Dès que le quota supra est atteint, la manifestation est clôturée automatiquement dans SYGEMA.

PARTICIPATION FINANCIÈRE	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 70 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans) ✓ 0 € par compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du club support (limité à 6) sans hébergement et avec restauration</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA <u>avant le samedi 23 mai 2026 minuit, terme de rigueur.</u> Aucune inscription au-delà de cette date n'est possible. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.
FORFAIT ACCOMPAGNEURS OFFICIELS (REPRESENTANTS DE LA FCD)	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Gratuité pour : <ul style="list-style-type: none"> • le chauffeur de transport et commun (car ou minibus, militaire ou civil) • le CTSN • les organisateurs (<u>limités à 10</u>) 	<p>Les accompagnateurs officiels doivent être titulaires de la licence FCD 2025/2026 pour des questions de couverture assurance. Il en est de même pour le chauffeur de car, sauf s'il est couvert par un ordre de mission.</p> <p>TOUS les accompagnateurs officiels doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>
FORFAIT ACCOMPAGNEURS NON OFFICIELS	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 294 € par accompagnateur non officiel ✓ 294 € par chauffeur <u>autre que celui cité supra</u> 	<p>Le nombre d'accompagnateurs peut être limité par l'organisateur en fonction des places d'hébergement disponibles. Le montant de la participation financière est prélevé après la date de clôture des inscriptions.</p> <p>Les accompagnateurs non officiels doivent, <u>a minima</u>, être titulaires d'un titre temporaire FCD 2025/2026.</p> <p>Ils doivent <u>impérativement</u> être inscrits sur SYGEMA.</p>

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des participants	Type de participants dans SYGEMA
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans)	⇒ ✓ Compétiteur Adulte
✓ Compétiteur Adulte (+ 18 ans) <u>adhérent du club support (limité à 6) sans hébergement et avec restauration</u>	⇒ ✓ Compétiteur Adulte CLUB SUPPORT
✓ Chauffeur de transport en commun (car ou minibus, militaire ou civil)	⇒ ✓ Chauffeur car milit. ou civ.
✓ Chauffeur <u>autre que celui cité supra</u>	⇒ ✓ Chauffeur hébergé
✓ Conseiller technique sportif national Golf/Paragolf (CTSN)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Organisateurs (<u>limités à 10</u>)	⇒ ✓ Organisateur
✓ Accompagnateur non officiel	⇒ ✓ Accomp non off. hébergé

NOTA : Toute annulation de participation non justifiée n'est pas remboursée. Une pénalité de 50 € est en outre prélevée par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation (couverture partielle de la quote-part payée par la FCD au prestataire).

6.2. Conditions particulières du remboursement des frais de déplacement VIA SYGEMA

Le comité directeur fédéral a décidé, lors de sa réunion du 28 juin 2024, de ne plus procéder au remboursement direct des frais de transport à compter de la saison 2024/2025 et d'allouer, en compensation, une réduction forfaitaire individuelle sur l'ensemble des droits de participation.

Cas particuliers :

a) Pour toute utilisation de transport collectif (autocar/minibus), la Fédération prend à sa charge 50 % du coût global sur présentation des pièces justificatives et si une demande d'autorisation préalable a été adressée aux services fédéraux :

- au directeur général : p.raveau@lafederationdefense.fr
 - au président de la commission sportive : g.demouliez@lafederationdefense.fr
 - au bureau Sport/Formation : e.boulesteix@lafederationdefense.fr
- et
- c.macquet@lafederationdefense.fr

Le devis de la société de location est **indispensable**. Il ne sera procédé à aucun autre remboursement de frais de déplacement (péages et/ou carburant).

b) En cas de déplacement supérieur à 1.000 km aller/retour (déduction faite des 100 premiers km), prise en charge par la FCD - sur présentation des justificatifs - d'une nuitée avec petit-déjeuner à hauteur de 110 €/pers. et d'un dîner à hauteur de 36 €/pers. (cf. notes n° 0432/FCD du 1^{er} juillet 2024 et n° 0190/FCD/présidente du 26 mars 2025). Une seule prise en charge, soit à l'aller, soit au retour.

ANNEXE 4

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION ET DU SÉJOUR

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de GOLF par ÉQUIPE du 12 au 14 juin 2026 à Pessac (33)

➤ Vendredi 12 juin 2026

- ✓ dès 08h00 : Reconnaissance possible au golf de Pessac avec réservation d'heure de départ - Inscription obligatoire sur SYGEMA
- ✓ de 11h30 à 14h00 : Le restaurant du golf de Pessac est en mesure d'accueillir les intéressés, sur réservation directement auprès du restaurant, pour le déjeuner à charge du participant et non remboursé par la FCD
- ✓ de 15h00 à 18h00 : Accueil et contrôle des licences au golf de Pessac
- ✓ 18h15 : Réunion des capitaines d'équipes au golf de Pessac
- ✓ 19h00 : Dîner au restaurant du golf de Pessac

➤ Samedi 13 juin 2026

- ✓ de 06h30 à 09h00 : Petit-déjeuner dans les hôtels respectifs
- ✓ 06h30 : Ouverture du practice, du bar et du proshop du golf de Pessac
- ✓ 07h30 : Début du 1^{er} tour de la compétition
- ✓ de 11h00 à 15h30 : Distribution des paniers repas
- ✓ vers 15h00 : Dernier départ
- ✓ 21h00 : Dîner au restaurant du golf de Pessac

➤ Dimanche 14 juin 2026

- ✓ de 06h30 à 09h00 : Petit-déjeuner dans les hôtels respectifs
- ✓ 06h30 : Ouverture du practice, du bar et du proshop du golf de Pessac
- ✓ 07h30 : Début du 2^{ème} tour de la compétition
- ✓ de 11h00 à 15h30 : distribution des paniers repas
- ✓ 19h00 :
 - Proclamation des récompenses
 - Remise des récompenses
 - Cocktail au restaurant ou sur la terrasse du golf de Pessac
- ✓ à l'issue : Départ des participants

ANNEXE 5 COMMUNICATION et PARTENARIAT

CHAMPIONNAT NATIONAL FCD de GOLF par ÉQUIPE du 12 au 14 juin 2026 à Pessac (33)

Dans le cadre de l'organisation des championnats nationaux placés sous l'égide de la FCD, il est rappelé aux ligues organisatrices un certain nombre d'obligations en matière de communication et de respect des engagements partenariaux.

La présente annexe a pour objet de préciser ces dispositions.

1. VISIBILITÉ DES PARTENAIRES

Les ligues organisatrices sont tenues de mettre en place, sur les sites des compétitions, les supports de communication transmis par les partenaires de la Fédération.

Ces supports (banderoles, oriflammes ou affiches) sont :

- soit déjà en possession des ligues,
- soit transmis en début d'année par le bureau communication de la FCD.

À cet effet, le bureau communication de la FCD sollicite chaque année l'ensemble des partenaires afin de recenser les éventuels nouveaux supports de communication à diffuser.

En cas de disponibilité de nouveaux éléments, le bureau communication prend directement contact avec les ligues afin d'organiser leur mise à disposition et leur acheminement.

Compte tenu de la taille parfois importante des sites de compétition, il est également demandé aux partenaires, dans la mesure du possible, de fournir plusieurs exemplaires (deux à trois) d'un même support, notamment les banderoles afin de permettre un habillage visuel cohérent et visible de l'ensemble de l'espace dédié.

Cette obligation découle directement des clauses contractuelles figurant dans les conventions de partenariat.

À ce titre, tout manquement à la mise en place de ces supports est susceptible de compromettre le bon déroulement des partenariats en cours.

Par ailleurs, certaines actions (distribution de flyers, jeux-concours) peuvent être demandées en cours de saison par les partenaires. Les ligues s'engagent alors à assurer la diffusion de ces supports auprès des participants.

2. COMMUNICATION EN AMONT DE LA MANIFESTATION

Il est recommandé aux ligues de transmettre au bureau communication, au moins quatre semaines avant la fin des inscriptions aux championnats :

- un flyer de l'événement,
- accompagné d'un texte d'introduction (programme, informations pratiques, etc.).

Ces éléments permettent d'annoncer les championnats sur les canaux de communication de la FCD (réseaux sociaux, site Internet, newsletter, etc.), afin de les mettre en valeur et d'encourager la participation.

3. COMMUNICATION À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION

À l'issue de chaque manifestation nationale, un retour écrit est requis à des fins de communication et de mémoire.

Les ligues, en lien avec les CTSN concernés, doivent transmettre au bureau communication dans un délai de 7 jours ouvrés après l'évènement :

- un article récapitulatif de 10 à 15 lignes, rédigé soit par la ligue, soit par le CTSN/CTSR (à convenir ensemble),
- un résumé de la compétition, intégrant les résultats principaux et les faits marquants,
- des photographies de bonne qualité, libres de droits, illustrant l'évènement.

Ces éléments sont intégrés à la rétrospective sportive de la FCD, outil de mémoire fédérale et de valorisation.

À noter : Les articles reçus feront l'objet d'un travail éditorial par l'équipe communication (reformulation, relecture, harmonisation), puis seront systématiquement renvoyés à leurs auteurs pour validation avant publication.

Afin de préserver l'exclusivité de la rétrospective sportive, l'article initial peut être raccourci ou adapté pour une diffusion sur le site Internet et les réseaux sociaux de la FCD. La version complète reste intégralement conservée dans la rétrospective.

4. REPORTAGES VIDÉO ET COUVERTURE MÉDIATIQUE

Dans une démarche de valorisation des championnats nationaux et de constitution d'une mémoire audiovisuelle des événements organisés sous l'égide de la FCD, le bureau communication est susceptible de se déplacer sur certains championnats au cours de la saison.

Ces déplacements ont pour objectifs :

- la réalisation de reportages vidéo (interviews, captation de temps forts, images d'ambiance),
- la rédaction d'articles à destination des supports fédéraux (site internet, réseaux sociaux, publications internes),
- la prise de photographies.

Il convient de noter que, compte tenu du nombre important de manifestations organisées chaque saison ainsi que du nombre restreint de personnels au sein du bureau communication, il n'est pas possible de couvrir l'ensemble des événements durant la saison.

Les choix de déplacement s'effectuent en fonction :

- du calendrier global de la FCD (événements institutionnels et sportifs),
- de l'équilibre souhaité entre visite de l'ensemble des ligues et diversité des disciplines.

Lorsque la présence du bureau communication est prévue sur un championnat, la ligue organisatrice en est informée au minimum six semaines avant la date de l'évènement, afin de faciliter l'organisation de sa venue et de permettre une coordination optimale en amont.

5. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TÉGO

La Fédération a renouvelé en 2025 son partenariat avec l'association Tégô avec un axe d'intervention prioritaire sur le soutien des personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, l'association Tégô prend en charge les frais de participation aux championnats nationaux FCD à partir de la saison 2025/2026 pour les adhérents FCD en situation de handicap.

Les ligues en lien avec les CTSN sont invitées à :

- identifier les participants éligibles,
- encourager les clubs à se rapprocher de l'association Tégô afin d'obtenir les modalités précises de prise en charge.

À la demande de l'association Tégo, et conformément aux engagements prévus dans le cadre du partenariat, un retour écrit accompagné de photos des participants en situation de handicap est obligatoire après chaque compétition.

Cette obligation vise à valoriser l'action de l'association Tégo et à permettre une diffusion sur les supports de communication de la FCD (site Internet, réseaux sociaux, newsletter, etc.) en cohérence avec les termes du contrat.

Par ailleurs, l'association Tégo pourrait, de temps à autre et en concertation avec la FCD, être présente sur certaines manifestations sportives afin de réaliser un reportage écrit ou vidéo mettant en lumière la participation des personnes en situation de handicap. Ces actions s'inscrivent dans une logique de reconnaissance et de sensibilisation autour de l'inclusion par le sport.